

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 7 novembre 2022

RAVE PARTY AU GRAND-QUEVILLY - BILAN DES CONTRÔLES DE POLICE MENÉS SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022

Une rave party non déclarée, et par conséquent illégale, s'est déroulée entre la nuit de vendredi à samedi 5 novembre et dimanche 6 novembre fin de journée, sur un site industiel désaffecté situé sur la zone d'activités du Grand-Launay, au Grand-Quevilly. L'événement a rassemblé plusieurs centaines de participants.

Tout le week-end, la direction départementale de la sécurité publique a mis en place un dispositif de sécurité, en lien avec la police municipale de Grand-Quevilly, dans et aux abords du site, complété par un dispositif adapté en termes de sécurité civile.

Un arrêté portant interdiction de rassemblement festif à caractère musical de type rave party et d'interdiction de circulation de tout véhicule transportant du matériel de son à destination d'un événement festif à caractère musical dans le département de la Seine-Maritime a été pris. De son côté, le propriétaire du site a déposé plainte au commissariat de police.

Les contrôles de police menés durant les deux jours de ce rassemblement festif illégal ont permis de procéder à :

- la saisie de 2 camions de 19 tonnes transportant les matériels de sonorisation et un groupe électrogène ;
- 473 verbalisations pour non respect de l'arrêté préfectoral, d'un montant de 135€ chacune ;
- 173 verbalisations pour des véhicules mal stationnés ;
- 2 gardes à vue pour outrage et rébellion.

N.B.: veuillez trouver en pièce jointe du mail par lequel ce communiqué vous a été transmis, une photographie illustrant la saisie de poids-lourds.

Merci de bien vouloir la créditer comme suit: © Préfecture de la Seine-Maritime.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél · 02 32 76 53 18

Mél: pref-communication@seine-maritime.gouv.fr